Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 4 Joumada I 1446
6 Novembre 2024

N° 129

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2650**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2650**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2652**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2656**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2656**
Avis aux créanciers **2659**
Convocations
Sociétés anonymes **2661**
Divers
Avis au public **2662**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société Communautaire

Nom de la société à constituer : Société Citoyenne Locale "Barakat El Fadden"

Type de société : Locale

Montant du capital social souscrit : 10 000 Dinars (dix mille Dinars).

Adresse du siège social : La localité de "FaddenEssouk", Délégation de Téboursouk - Béja.

Objet de la société :

Valorisation et modernisation du secteur agricole à la localité de "FaddenEssouk" à travers :

La promotion des grandes cultures et la valorisation de leurs produits.

La création de périmètres irrigués en encourageant le forage de puits profonds.

L'élevage du bétail et des bovins, la préservation des races et la valorisation de leurs produits.

La plantation d'oliviers et la production d'huile biologique portant une appellation d'origine contrôlée.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de l'acte constitutif modèle : 13/9/2024 au Tribunal de Première Instance de Béja sous le numéro 21.

Nombre de parts souscrites et leur contre-valeur en numéraire ainsi que le montant à verser : 50 parts pour un montant de 10 000 Dinars

Valeur nominale de la part : 200 Dinars

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves :

En cas de réalisation de bénéfices nets ou d'excédents en fin d'exercice comptable :

- 15 % seront affectés en réserves obligatoires jusqu'à atteindre 50% du capital social.

- 20% seront dédiés aux activités sociales, culturelles et environnementales.

- Le reste des bénéfices et excédents pourra être distribué dans la limite de 35 % sur décision de l'assemblée générale.

- Le surplus sera utilisé pour le développement des activités locales.

Période de souscription :

Du 4 novembre 2024 au 12 novembre 2024 avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant la date limite.

Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive et lieu :

L'assemblée générale constitutive se tiendra le vendredi 15 novembre 2024 à 10h au siège de la délégation de Téboursouk. La convocation se fera par cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, dont un en langue arabe. Cet avis sera également affiché au siège de la délégation de Téboursouk et à la municipalité de Téboursouk.

Fondateurs :

Henda Hmila : Résidente à "Ain Jamela" - Téboursouk - Béja, Téléphone : 93.040.713

Taieb Hmila : Résident à "FaddenEssouk" - Téboursouk - Béja, Téléphone : 98.298.714

Tayssir Hmila : Résident à "FaddenEssouk" - Téboursouk - Béja, Téléphone : 29.880.651

Rochdi Hammami : Résident à "FaddenEssouk" - Téboursouk - Béja, Téléphone : 23.307.302

Mehrez Hmila : Résident à "FaddenEssouk" - Téboursouk - Béja, Téléphone : 99.745.256.

2024R02726SODB1

Constitution d'une société Communautaire

Nom de l'entreprise à constituer : la Société communautaire locale El-Baraka Bel-Hemeyzia

Type de la société : Locale

Le montant du capital souscrit de la société : 10 mille dinars

L'adresse prévue pour le siège social : Hemeyzia Amra Sfax

L'objet de l'entreprise : Cultures irriguées et oliviers

La date et le lieu de dépôt du projet de contrat type de fondation le 4 octobre 2024 au tribunal de première instance de Sfax sous le numéro 24/17.

Le nombre de parts qui seront souscrites et leur équivalent en Numéraire 100 parts, et le montant à verser immédiatement : 10 mille dinars

Les conditions liées à la répartition des excédents et créer des économies Après que l'entreprise a réalisé des bénéfices ou des excédents à la fin de chaque Année comptable.

15% pour 20% sont consacrés à des activités sociales, culturelles et environnementales.

Les restes des bénéfices et excédents peuvent être répartis dans la limite de 35% par décision de l'assemblée générale plus cela se à les développer localement.

- La période d'ouverture des souscriptions est à partir du 24/11/2024.

- La possibilité de scellement éventuel en cas de souscription totale avant l'expiration du délai précité.

Les fondateurs sont :

Riadh Abid résident à Amra Sfax 25539997

Bilel Hamza résident à Amra Sfax 52810272

Mohamed Abid résident à Amra Sfax 22770345.

2024X01433SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

ENNAKL AUTOMOBILES

Société anonyme

Au capital social 30 000 000 Dinars

Siège social : Z.I Charguia II - 1080 Tunis

Identifiant unique : 0001949C

CNSS : 29840-61

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 19 avril 2024,

enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana, le 3 septembre 2024, sous le n°24709138, quittance n°107825.

Il a été décidé :

1- La nomination de Monsieur Ibrahim Debache en tant que président du conseil d'administration à partir du 19 avril 2024.

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 23 août 2024, enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana, le 9 octobre 2024, sous le n°24810725, quittance n°M117112.

Il a été décidé :

1- La nomination de Monsieur Ahmed Aziz el Haj Romdhane en tant que nouveau Directeur Général Adjoint (DGA) en remplacement de Ahmed Maher Jaiet. Cette nomination prend effet à partir du 1er septembre 2024.

Un exemplaire de l'un des deux procès-verbaux sus indiqués a été déposé au RNE de Tunis en date du 18/10/2024 sous le n°2024133514.

2024R02742SANB2

Notice pour augmentation du capital

SOCIETE LUBRIFIANTS APPLICATIONS DIVERSES

S.A. au capital de 34 489 070.000 Dinars

Siège social : 4 Rue Kenitra 1000 Tunis

IU : 941750T AM000

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2024, dont le PV a été enregistré à la Recette des finances Avenue de la Gare Tunis le 29 octobre 2024 sous le numéro 24706485 Quittance n°M075566, les actionnaires de la société ont décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 34 489070 DT à 39023070 DT, soit une augmentation de quatre millions cinq cent trente quatre Dinars (4 534 000 DT), en créant 453400 nouvelles actions de valeur nominale (10 Dinars), avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Cette augmentation s'effectuera par injection de fonds en numéraires par l'actionnaire «Fournitures Autos et Dérivés FAD SA» à concurrence de 4 534 000 DT, et avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Le délai réservé pour l'exercice du droit de souscription est fixé à quinze jours (15) à compter de la date de parution de la présente notice avec une possibilité de clôture anticipée avant l'expiration de ce délai.

Dépôt préalable : Une Copie du PV de l'AGE ayant décidé d'augmenter le capital social a été déposé au registre national des entreprises RNE sous le n°AC021572024 en date du 30/10/2024.

2024R02747SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

FANCY BEAUTY BREEZE DISTRIBUTION

Société anonyme

Capital social : 850.000 Dinars

Siège social : 67, Rue Alain Savary - Tranche SOPIVEL - Bloc B - Appt. B5 - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1687614X

Aux termes d'une délibération du 8/8/2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital d'un montant de cinq cent mille (500.000) dinars par la création de 50.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune, pour porter le capital social de 350.000 dinars à 850.000 dinars par la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible représentant 50.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

- Réalisation de l'augmentation du capital suivant acte reçu par Mme le Receveur de la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 25/10/2024 enregistré le même jour sous Enregistrement n°24803850 - Quittance n°8120.

A cet acte sont demeurés annexés :

1/ Deux exemplaires du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8/8/2024 lequel procès-verbal a été (enregistré à la recette des finances Cité Mahrajane, 1082 Tunis le 23/8/2024 sous Quittance n°M048444 Enregistrement n°24504059)

2/ Deux états régulièrement établis sur timbre de dimension contenant le nom prénom du souscripteur, son domicile, le nombre des actions souscrites, ainsi que le montant souscrit et libéré (enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis le 25/10/2024 sous Enregistrement n°24803847 Quittance n°8118).

3/ Deux certificats de libération de la souscription par compensation d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par un actionnaire (enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau - Tunis le 25/10/2024 sous Enregistrement n°24803851 Quittance n°8123).

Ladite augmentation du capital se trouve ainsi intégralement réalisée. L'article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 Nouveau :

Le capital social est fixé à la somme de 850.000 dinars divisé en 85.000 actions de 10 dinars chacune intégralement souscrites en numéraire et entièrement libérées.

Les actionnaires ont décidé de :

- Transférer le siège social de 17, Rue Ahmed Alboukhari - 1082 Tunis au 67, Rue Alain Savary - Tranche SOPIVEL - Bloc B - Appt. B5 - 1002 Tunis;

- D'appliquer l'article 388 du Code de Sociétés Commerciales et de continuer l'activité de la société.

Il a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 29/10/2024 sous Identifiant Unique n° 1687614X et publié le 30/10/2024 sous BORNE n°214 dossier et annonce n°2024137689 les documents suivants :

- Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8/8/2024.

- Un exemplaire de l'acte de déclaration de souscription et de versement du 25/10/2024

- Un exemplaire de la liste du souscripteur du 25/10/2024,

- Un exemplaire du certificat de libération de la souscription par compensation de la créance certaine, liquide et exigible détenue par un actionnaire du 3/7/2024.

2024402693SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE CAR GROS

Société à responsabilité limitée

Au capital social 2 000 000 Dinars

Siège social : Z.I Charguia II - 1080 Tunis

Identifiant Unique : 1006981G

CNSS : 269036-55

Suivant procès-verbal l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2024, enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana, le 25 juin 2024, sous le n°24706620, quittance n°84024.

Les associés ont décidé :

1- L'approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2023.

2- L'approbation des états financiers et l'affectation des résultats relatifs à l'exercice 2023

3- L'approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

4. L'approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2023

5- Quitus au gérant pour la période de sa gestion.

6- Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

Un exemplaire de ce procès-verbal a été déposé au RNE de Tunis en date du 16/8/2024 sous le n°202476032.

2024R02741SRLB2

Avis de dissolution

Société CAPCOD

Sarl au capital 100.000,000 dinars

Siège social : 23, Avenue des Etats-Unis d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère

MF : 1297514Y

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5/10/2024 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 23/10/2024, sous n°24504602, quittance n°82251 un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 24/10/2024 sous n°2024136367, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à partir du 5/10/2024, et la nomination de M. Salah KHELIFI liquidateur ayant élu domicile au 23, Avenue des Etats-Unis d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère.

Tout créancier doit présenter ses titres de créances justifiés dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis.

Toute opposition formulée en dehors du délai ci-dessus indiqué ne sera pas retenue.

2024402703SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation de F.C enregistré à la recette des finances rue Jazira Tunis le 28/10/2024 enregistrement n°M070986 Othman Taieb a donné à Imen ben Salah la totalité de F.C situé au 16 rue Habib Bourguiba Tunis, la donation comprend tous ses éléments corporels et incorporels, toutes les oppositions seront acceptées chez Maître Ayari Noureddine 18 rue d'Algérie Tunis.

Cette annonce a été publiée le 30/10/2024 aux journaux Echourouk P 13 et le Quotidien P 16.

2024T01040FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation de F.C enregistré à la recette des finances rue Jazira Tunis le 28/10/2024 enregistrement n°M070990 Othman Taieb a donné à Imen Ben Salah la totalité de F.C situé au 46 rue Jean Jaurès Tunis la donation comprend tous ses éléments corporels et incorporels, toutes les oppositions seront acceptées chez Maître Ayari Noureddine 18 rue d'Algérie Tunis.

Cette annonce a été publiée le 30/10/2024 aux journaux Echourouk P 10 et le Quotidien P 16.

2024T01041FCCC2

Donation d'un bien commercial

Conformément à l'acte notarial élaboré par le maître Ouni Naceur notaire en premier et son second le 20 juillet 2024 enregistré dans le relevé de mois de juillet 2024 à La Marsa.

Mme Neila Bent Mohamed Ben Ahmed Hamdoun, de nationalité tunisienne, en tant que donneur, a donné à sa fille Kaouther Bent Mohamed Ali Largueche, de nationalité tunisienne tout le bien commercial avec toutes ses composantes matérielles et morales de la pharmacie située au km12 Route de la Sokra, son ID 0310470D numéro de l'ancien registre commercial A1129281996 enregistré auprès du Décanat des Pharmaciens sous le numéro 1066.

Les objections seront déposées chez l'auteur du contrat, dont le bureau est situé au 77 Imem Ebn Arafa La Marsa.

Publié dans le journal Al Chourouk le 3 Août 2024.

2024T01045FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente enregistré à la recette des finances Nibr le 19/9/2022 sous le n°22200298 reçu n°M008052, Mme Hinda Dachrawi titulaire de la carte d'identité n°03744010 et selon

une procuration signée à la municipalité de Nibbr le 6/9/2016, a vendu en son nom et au nom de ses enfants (Amna ben Smida cin 08083644 Imen Ben Smida cin 08083194, Tarek ben Smida cin 136000158) à Mr Imed Klaii titulaire de la carte d'identité 13643592 sis village Borj Ifa Bahra Kef, le fonds de commerce (boulangerie) sis à l'Avenue Mongi Slim Nibr.

Les oppositions seront reçues par monsieur Imed Klaii, sis à village Borj Ifa Bahra Kef, dans les 20 jours après la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" le 21/12/2023.

2024R00274FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Ksour le 23/10/2024 enregistrement n°24200287 quittance n°M012789 Mr Ali Ben Omar Ben Kamel a vendu la totalité du fonds de commerce exploitée pour activité vente fruits secs sis à l'Avenue Principale Ksour Kef 7160 à Mr Semi Ben Saleh Ben Ali.

Toutes les oppositions doivent être déposées l'acheteur dans le local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce publié au journal Echourouk le 29/10/2024.

2024R02730FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Ben Mahmoud Ameni Avocate enregistré à la recette des finances de Kélibia le 22/10/2024 quittance n°M079550 n° d'enregistrement 24202971 Mr Salim Khiari cin n°09855331 a vendu à Mr Souhaieb Jabloun cin 06481839 tout le fonds de commerce sis à l'avenue Ali Belahouen n°65 Kélibia exploité en «protéines» les oppositions seront admises à Mr Souhaieb Jabloun à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication au J.O.R.T déjà publié au journal Le Quotidien n°7244 en date du 24/10/2024 page 9 (IP224/10804).

2024R02734FCCC2

Cession de parts indivises de fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 14 octobre 2024, enregistré 16/10/2024 sous le numéro 24206018 reçu n°M148477, Mme Amira bent Laroussi ben Sadok Haloui en son nom personnel et au nom de sa sœur Yasmine bent Laroussi ben Sadok Haloui, et ce en vertu d'une procuration en date du 5/8/2024 rédigé par acte notarié établi par les notaires Amani Fnina et Amor Jdidi, a cédé leurs parts indivises héritées de leur défunt père dans le fonds de commerce dénommé (Boulangerie Haloui) situé au boulevard Habib Bourguiba Hammamet, enregistré au Registre National des Entreprises sous le numéro 0054761G, avec tout ce que ce fonds comporte d'éléments moraux et matériels, à Monsieur Eskander ben Laroussi Ben Sadok Haloui demeurant boulevard Habib Bourguiba Hammamet. Les oppositions sont reçues auprès du bénéficiaire de la cession Eskander Haloui au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 27 octobre 2024 numéro 12092.

2024R02735FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat signé les 10 - 11 octobre 2024 enregistré à la recette des finances de Manzah 6 le 28 octobre 2024, reçu numéro M138097, numéro d'enregistrement MO24208890. La société MAWARID TUNISIENNE, son identifiant unique 0492415E S-A en liquidation représentée par Mr Karim Soltani en qualité de liquidateur de la société précitée, a vendu à la société ALTAQUALITALIA DISTRIBUTION, son identifiant unique 1746103H, tout le fonds de commerce dans le local situé à la Résidence de prestige Avenue Al-Hedi Nouira, n°90, Al-Nasr 2, l'Ariana, Exerçant l'activité de restauration avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les oppositions sont acceptées dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains du représentant légal de la Société ALTAQUALITALIA DISTRIBUTION à son siège social situé à la zone industrielle Mbarka Sidi Thabet.

Cet avis a été publié au journal le Temps du 01/11/2024.

2024R02737FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Nizar Djelassi en date du 17/10/2024 et enregistré à la recette des finances de Ras Jebel le 18/10/2024 sous le n°24203877 quittance n°MO85140, Madame Marwa Haded, titulaire de la CIN n°08965008 demeurante à Rue Aleklil, Ousseja, Bizerte a vendu le fonds de commerce exploité comme Restaurant au local à l'Avenue de l'Environnement, Ousseja, Bizerte, nommé "RESTO 7014" enregistré au

R.N.E sous le n°1560638H à Monsieur Moncef Riahi titulaire de la CIN n°00439392 demeurant à Rue Aleklil, Ousseja, Bizerte, selon le prix et les conditions mentionnées au contrat.

Les oppositions doivent se faire dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de Monsieur Moncef Riahi, demeurant à Aleklil Ousseja, Bizerte.

Cette annonce a été publiée dans les journaux "Al chourouk" et "le Quotidien" du 29 octobre 2024.

2024R02743FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé le 29/3/2023 par maître Inoubli Ahmed avocat au cabinet 9 rue Taib Mehiri Jendouba enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Jendouba le 19/5/2023 sous le numéro d'enregistrement 23202885 quittance n°M039894 Madame Inoubli Naziha ben Slimane titulaire de la CIN n°02360586 a vendu à Monsieur Inoubli Nejib ben Slimane titulaire de la CIN n°02512275 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis avenue Hédi Chaker Jendouba destiné à la vente de toute sorte de commerce.

Toutes les oppositions seront reçues chez l'acquéreur monsieur Inoubli Nejib à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «le Temps» le 12/10/2024.

2024R02744FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Cité Erriadh Sousse le 24/10/2024 sous le n°24203021 quittance n°68166 Monsieur Tarek Ben Mansour Ben Elhaj Kalifa CIN n°08438609 a vendu à Madame Hbiba Bent Ali Gharbi CIN n°05972130 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la rue Hateb Ben Abi Beltaa Cité Erriadh Sousse consistant en un café de première catégorie dénommé «Café Toutou» enregistré au registre national des entreprises sous le n°1410600J avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront recevables dans les vingt jours à compter de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne et ce entre les mains du maître Boukadida Ilyess, Avocat à la cour de cassation, Rue Docteur Calmette Sousse matricule fiscal 454964S.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 29/10/2024.

2024S01401FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21/10/2024, enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 22/10/2024, quittance n°73583, n° d'enregistrement : 24202507, Madame Hanen Swessi, a vendu à Monsieur Hassen Zarred la totalité du fonds de commerce «services informatiques et vente de téléphones mobiles et sui» qui lui appartient avec ses éléments corporels et incorporels, sis à l'entrée de cité Riadh 1 ksar hellal.

Toutes les oppositions se font entre les mains de Maître Achour Mouna Avocate à la cour d'appel à son adresse : Av. Habib Bourguiba Ksar Hellal dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidienne Echourouk du 30/10/2024.

2024S01404FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 22/10/2024 enregistré à cité Erriadh Sousse le 24/10/2024 quittance n°M068181 la nommée Rawya bel Haj Saleh cède le f.c sis à rue Mohamed Abdou cité Erriadh Sousse à Mr Wissem Hamdi.

La valeur d'objet de cession est fixée à 10.000, 000 dinars, toute opposition doit être faite auprès de Mr Wissem Hamdi sise au siège du f.c nommé dans un délai de 20 jours de la date de publication au JORT un avis a été publié à la Presse le 29/10/2024.

2024S01406FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette des finances Rue el jazira le 18/10/2024 sous le n°24203182 Reçu M069661 Zeineb Belktiria domiciliée au 24 bis Rue Mustapha Gamoudi Tunis a vendu à Trabelsi Néjia demeurant au 46 rue Echta Tunis le fonds de commerce sis au 46 rue Echta Beb éjdid Tunis exploité pour vente de Mlaoui et Lomja.

Les oppositions sont admises chez Jalila ben Lachheb au 09 rue Ben Osmen Tunis, dans 20 jours à partir de la parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis est paru au journal Echourouk du 30/10/2024.

2024402694FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 9/8/2024 enregistré à la recette des finances à Mateur le 16/8/2024, quittance n°M056611 et n° d'enregistrement 24201813 Monsieur Hafed Bakouri Mondant de Hafidha Bakouri, Makrem Bakouri, Halima Bakouri et Sihem Bakouri Suivant une procuration du 25/8/2021 a vendu à Monsieur Nizar Katrichi, le fonds de commerce «Vente des produits d'alimentation» Avenue 18 Janvier Mateur. Les objections doivent parvenir à l'acheteur à son adresse sise à rue Ibn Sina sidi Abdalla Mateur, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au Journal Officiel de la République Tunisienne et aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 18/10/2024.

2024402696FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 02 septembre 2024 enregistré

à la recette des finances à Mateur le 30 septembre 2024, quittance n°M067726 et n° d'enregistrement 24202181 Monsieur Mehrez Ben Salah Ben Chaaben Ben Yaala a vendu à Monsieur Hédi Ben Mohamed Hassin Ben El Hedi El Lamouchi, le fonds de Commerce «Librairie Tlalet» situé croisement rue erribat et avenue Habib Bourguiba Mateur. Les objections doivent parvenir à l'acheteur Hédi El Lamouchi à son adresse sise à l'Avenue Bourguiba Mateur, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au Journal Officiel et aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 18/10/2024.

2024402697FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de donation d'un bien commercial, établi le 13/01/2022, par le notaire Abdel Hamid Zarei et son assesseur, dans lequel a été découpée une carte de transfert numéro 62, avec des informations claires, qui a été enregistré à la recette des finances de Foshanah sous n°M006090 le 16/01/2023, le père donateur, Ali ben Muhammad Al-Soussi, a concédé, remis et acquis la possession à la fille, Abir bent Ali Al-Soussi, sous toutes autres garanties actuelles et légales qui acceptaient l'intégralité du fonds commercial situé Place Tunis Mater, Bizerte en face de la station de taxi qui représente la vente de cadeaux avec tous ses éléments matériels et juridiques. Les objections doivent parvenir à l'acheteur à son adresse, qui a désigné son adresse de contact sous l'adresse de l'éditeur des certificats, M. Abdel Hamid Zarei, n°10, rue 7 novembre, Mhammdia dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au Journal Officiel et aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 19/10/2024.

2024402698FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 9/8/2024 Enregistré à la recette des finances à Mateur le 16/8/2024, quittance n°M 056602 et n° d'enregistrement 24201811 Monsieur Bakouri Jamel Mondant de Bakouri Zina et Bakouri Souade et Bakouri Behija Suivant une procuration du 6/8/2024 a vendu à Monsieur Katrichi Nizar le fonds de commerce «Vente des produit d'alimentation» Avenue 18 janvier Mateur. Les objections doivent parvenir à l'acheteur à son adresse sise à rue Ibn Sina Sidi Abdalla Mateur, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au Journal Officiel de la République Tunisienne et aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 18/10/2024.

2024402699FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing prive rédigé par maître Mohamed Sami el Banna le 2/10/2024 ayant son bureau au 9 avenue Habib Bourguiba Bardo bureau C14 enregistré à la recette des finances Mannouba le 9/10/2024 sous le numéro 24205029 quittance numéro M079311. La société Hellios Telecom SARL dont le siège à la rue île de java jardin du Lac Berges du Lac 1053 Marsa dont RNE 1283011F a vendu à Donia Zahheg au 28 rue Afrique, El Menzah 5 Ariana le fonds de commerce situé à la rue du grand Maghreb Arabe, Manouba siège pour la réception des oppositions avec le bureau du rédacteur sis au 9 avenue Habib Bourguiba bardo bureau C14 ayant délai 20 jours à partir de cette annonce au jort. Cette annonce est publiée au quotidien Echourouk le 31/10/2024.

2024402701FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 3/10/2024 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela sous le n°24104614, reçu n°71759, Mr Abdessattar Basli a vendu à Mr Sadok Tmani le fonds de commerce situé au 28 tierce rue de la Libye Tunis exploité pour toutes les activités commerciales. Les oppositions doivent parvenir dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT auprès de Maître Safouene Jouli au 51 rue de Palestine Tunis.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 01/11/2024.

2024402704FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/7/2024 enregistré à la Recette des Finances, à Médenine, le 11/9/2024, Quittance n°M084085, Enregistrement n°24305710. La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le siège social est à POULINA, GP 1 Km 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique n°0035723T, donne en gérance libre à Monsieur Hamza Ben Mohamed Ben Moussa Derbel, demeurant à Jallel, Ben Guerden, Médenine, un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volailles et dérivés et des produits emballés, situé au 117 avenue 02 Mai, route Tataouine, Médenine à compter du 01/9/2024.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien le 31/10/2024.

2024R02729FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce
Gérance libre

Suivant acte S.S.P rédigé par Maître Walid HDIDAR Avocat, en date du 17/7/2024 enregistré à la recette des finances La Goulette - Tunis, le 22/10/2024, Quittance n°M12122 Enregistrement n°24308795, Mlle Meriem Hachana, CIN n°05400788, a loué à la société MONSAM - société en cours de constitution représentée par son gérant Mr Mongi Zarrouk CIN n°04611609, sous forme d'une gérance libre son fonds de commerce situé au 16 avenue Khaled Ibn El Walid - Aouina. Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds de commerce mentionnée ci-dessus, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT. Cet avis est publié au journal Echourouk le 01/11/2024.

2024402692FCCC3

Gérance libre

Selon un acte de location gérance libre de fonds de commerce rédigé par Maître Mohamed Sami Banna, le 24/10/2024 sis au 9 rue Habib Bourguiba Bardo, bureau n°14, troisième étage, enregistré le 25/10/2024 à la recette de Manouba enregistrement n°24305341, quittance n°M083062, Mme Dounia Zahhag, titulaire de la carte d'identité Nationale numéro 00284744 ** demeurant au 28 rue Afrique, El Menzah 5 Ariana a loué à la société Lyly Infocom, en cours de constitution située à la rue du grand Maghreb Arabe, Manouba, du 01/11/2024 au 31/10/2025, préparé pour tous types de commerces. Publier au quotidien du 31/10/2024.

2024402700FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un G.D.A

Dénomination : Groupe de développement des Eaux Henchir El Hammam Jedlienne

Objectif : Alimentation en eau potable de Henchir el Hammam

Zone d'intervention : Henchir el Hammam

Siège social : Henchir el Hammam

Décision de constitution : récépissé de déclaration du G.D.A. délivré par Mr le délégué de Jedlienne en date du 30/5/2024

P.C.A : Dhawedi Fethi.

2024R02736APSF1

Avis

- Nom de l'Association : «Moda in Tunisia»

- Adresse : Route Mahdia, Km 7, Avenue Rashad, Rue Al-Huda, Sfax 3054, B.P. 14.

- Sujet : Scientifique culturelle.

Objectifs :

1. Mettre l'accent sur la présentation et la valorisation du patrimoine culturel de la mode et du textile à l'échelle régionale, nationale et internationale.

2. Rapprocher l'art de la mode à la société et souligner son importance.

3. Contribuer à l'intégration de la recherche et de la technologie dans le secteur du design textile et habillement.

4. Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires au niveau national et international et qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Tunisie.

PV n° : 6468 du 18 Mars 2024.

Comité :

- Présidente : Kamilia GASSARA

- Secrétaire général : Mahdi SAHOUN

- Trésorier : Helmi KHLIF.

2024X01413APSF1

Constitution du syndic de la résidence Ulysse2

Sis à la rue de l'aviation la soukra

Suite à l'assemblée générale constitutive du syndic de la résidence Ulysse2 sis à la rue de l'aviation la Soukra daté du 31 août 2024 dont son P.V a été enregistré à la recette des finances de l'Ariana sous le numéro 24710004 en date du 25 septembre 2024 et sous numéro de reçu M116390 et où sont élus Mrs Ahmed Frikha président du syndic et Mme Raja Souissi trésorière du syndic et Mrs Bilel Damak secrétaire général et Mrs Med Ali Nachi comme membre du syndic.

2024402695APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Mondher Saighi

Tél : 56.763.343

MF : 000/P/A/323531 S

Poursuivant : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S A, RC N°B19321997, ayant son siège au 139 Avenue de la Liberté le Belvédère 1002 Tunis.

Partie saisie : 1- Ilyes Chaar, CIN n°05403328. 2- Ilhéme Chaar, CIN n°00258971, demeurants au 7 rue Ibn Chabbat la Marsa, Tunis. 3- Mohamed Ghodhbane, CIN n°00050687, demeurant au 6 rue La famille La Marsa, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Saighi Mondher 61, avenue Habib Bourguiba Tunis 1000.

Immeuble à vendre : Objet du titre foncier n°585364 Nabeul dénommé «ZAAROURA» sis à Soliman, parcelle n°C75, consistant en un terrain agricole d'une superficie de 19 680 m², clôturé jusqu'à une hauteur de 2,20m, dont la majeure partie est plantée d'oliviers et d'agrumes, on y trouve deux écuries d'une superficie de 347 m², un entrepôt d'une superficie de 19 m², un puits clôturé et deux habitations : la première contient un rez-de-chaussée d'une superficie de 73 m² qui se compose d'un salon, deux chambres et un wc, et un premier étage d'une superficie de 73 m² qui se compose d'un salon, deux chambres et un wc, la deuxième contient un rez-de-chaussée d'une superficisde228 m², qui se compose d'un salon, 5 chambres, un wc et 3 douches, et un premier étage, d'une superficie de 152 m², qui se compose d'un salon, 3 chambres, un wc et une salle de bain. L'immeuble est équipé de toutes les commodités.

Mise à prix : 1.059.420,000 Dr frais en sus.

Date et lieu de la Vente : 02 décembre 2024 à partir de 9h devant la chambre des criées près le Tribunal de 1ère instance de Grombalia.

Visite des lieux : On peut visiter l'immeuble pendant l'horaire administratif, tout concerné peut

consulter le cahier des charges au greffe de la chambre des criées prés du tribunal de 1ère instance de Grombalia et au cabinet de l'avocat poursuivant.

- Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après autorisation du gouverneur.

- Pour participer à la vente il faut consigner le tiers du prix introductif ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

2024T01047VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Après remise de la mise à prix de (40%)

1- Partie poursuivante :

Mariem Bouzaine, demeurante à la rue Manoubi Jarjar n°4 Menzeh 9 Ariana.

2- Partie poursuivie :

Mohamed Ikbel Mnassri, demeurant à l'appartement n° (D64), Résidence Kliopatra, Bloc D, 5ème étage El Menzeh 7, Ariana.

3- L'avocat poursuivant :

Maître Fethi Ben Mustapha Khémiri, avocat à la cour de cassation, gérant de la société Elkasabah Avocats, SARL) RC (B0110192015), M.F (1379782X/A), sise au 28 Avenue Beb Bnet Tunis.

4- Immeuble à vendre :

L'immeuble objet de la vente consiste en un appartement n°(D64) sis à la Résidence Kliopatra, Bloc D, 5ème étage, El Menzeh 7 Ariana, d'une superficie totale de (112 m²) avec toutes les parts indivises dans les parties communes, type S+2, composé d'un salon, deux chambres, une cuisine avec terrasse, une salle de bain, une salle d'eau, balcon couvert, chauffage centrale, double ascenseur. L'appartement objet de la vente fait partie du titre foncier n°(9759 Ariana) en instance de distraction.

5- Hypothèque et nantissement :

L'appartement objet de l'enchère est grevé par une hypothèque de premier rang au profit de l'ATB et, ce à titre de garantie d'un prêt de cent mille dinars (100.000,000 d) sans considération des intérêts et dépenses.

6- Mise à prix :

La mise à prix est fixée à la somme de cent trente quatre mille quatre cents dinars (134.400,000 d), et ce après remise de la mise à prix à la concurrence de (40 %), frais et dépenses légales en sus.

7- Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu le lundi 9 décembre 2024 (9/12/2024) à partir de neuf heures du matin devant la chambre des criées des ventes immobilières au tribunal de première instance de l'Ariana dans l'affaire n°(2836).

8- Visite de l'immeuble :

- La visite de l'immeuble peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers (1/3) du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

- La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance d' Ariana ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant.

2024T01049VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un bien immobilier

A la demande de : CHADLIA KAABAR, retraitée, son domicile élu au bureau de maître Mdaghi Lotfi avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue du Kuweit immeuble tour bleu hammamet.

Partie saisie : CASA IMED IMMOBILIERE son identifiant unique 1572342H son domicile élu au bureau du maître Khaled Azouzi avocat demeurant résidence Khzama Sidi Hassine Tunis.

A la diligence : de maître M'Daghi Lotfi, avocat à la cour de cassation, demeurant à l'avenue du Koweït, immeuble tour bleu Hammamet. M.F P/A750377/F000.

Immeuble à vendre : immeuble nommé 'SAIDA' objet du titre foncier n°611319 Nabeul superficie (10870m m) terrain agricole contenant (60) oliviers.

Mise à prix : le prix est à sept cent soixante mille neuf cents dinars (760.900.000 dt)

Date et lieu de la vente : lundi 9-12-2024 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Grombalia.

Visite de l'immeuble : L'objet de la vente est possible tous les jours, selon l'horaire administratif.

2024R02738VEPA1

Vente immobilière

1- Partie poursuivante :

Misaoui Ali Essalah ben Abdelaziz, ouvrier demeurant à cité Essourour Gafsa.

2- Débiteur saisi :

Selmi Mohamed ben Salah Ben Ali ouvrier demeurant à cité Essourour Gafsa.

3- L'avocat poursuivant :

Maître Mosbah Samir avocat auprès de la cour de cassation avenue H. Bourguiba Gafsa.

4- Immeuble saisi :

Maison au premier étage objet du titre foncier 66766 Gafsa dénommé Fatma d'une superficie de 125 m² constitué de 2 lots n°1 et n°2 sis à cité Essourour délégation Gafsa sud gouvernorat de Gafsa composé d'une entrée, d'un escalier, 4 chambres, une cuisine et une toilette.

5- Mise à prix :

Soixante neuf mille deux cent Soixante dinars 750 millimes (69260. 750d).

6- Date et lieu de l'adjudication :

Lundi 9/12/2024 à 8 heures et demi et suivant du matin devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gafsa.

7- Visite de l'immeuble :

Chaque jour de 8 heures du matin jusqu'à midi.

2024R02748VEPA1

Adjudication aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 02/12/2024 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Nabeul.

Poursuivant : Wifak International Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Médenine sous le n°B134782002 et au registre national des entreprises sous le n°0798651 L dont le siège social est situé à la rue Habib Bourguiba Médenine, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble La Perla 1er étage n°13 3000 Sfax.

Partie saisie : Sté Pâturage de viande, représentée par son directeur, société unipersonnelle à responsabilité limitée inscrite au registre de commerce sous le n°B0715062012 et au registre national des entreprises sous le n°1230870D dont le siège social est situé à la rue Tatawine Echamardal Menzel Tmime Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax rue Abou Elhassan Ellakhmi Immeuble Laperla n°04 mizanine 3000 Sfax.

Propriété à vendre : 482 parts indivisibles de la totalité de 3182 parts de la propriété objet de titre foncier n°619386 Nabeul nommé "nazeha III" située à Echamardal Menzel Tmime Nabeul. Se compose d'un terrain constructible inclus dans le plan d'aménagement urbain d'une superficie de 482 m² limité au sud par Abdelkrim Bakara au nord par rue tatawine à l'est par rue dakar et à l'ouest par Slim Ayed. Contient un immeuble de 3 étages.

Un rez-de-chaussée d'une superficie de 323 m² il consiste en des entrepôts et des chambres froides exploitée par la débitrice pour son activité commerciale équipé par des matériaux luxueux surtout la qualité de bois utilisé pour les portes avec des fenêtres en aluminium et des toits en plafond de gypse.

Un premier étage d'une superficie de 323 m² qui contient l'administration de la débitrice et trois appartements pour habitation équipés par des matériaux luxueux surtout la qualité de bois utilisé pour les portes avec des fenêtres en aluminium et des toits en plafond de gypse.

Un deuxième étage d'une superficie de 323 m² qui contient quatre appartements pour habitation équipés par des matériaux luxueux surtout la qualité de bois utilisé pour les portes avec des fenêtres en aluminium et des toits en plafond de gypse.

Mise à prix : est fixée à un million trois cents quarante six mille six cents vingt cinq dinars 692 millimes (1.346.625.692) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Nabeul où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat.

2024X01432VEPA1

Vente aux enchères

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar SNOUSSI, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF n°1148045KAP000.

Partie saisie :

Mohamed Ali Ben Ahmed Naffeti titulaire de CIN n°00476135,

Ahmed Mourad Ben Mohamed Ali Naffeti, titulaire de CIN n°05462143

Houda Ben Mansour Riahi épouse Ahmed Mourad Naffeti, titulaire de CIN n°05471701

Mohamed Hichem Ben Mohamed Ali Naffeti, titulaire de CIN n°05488257

Mohamed Aziz Ben Mohamed Ali Naffeti, titulaire de CIN n°05429759

Tous demeurant au 32 rue Habib Thameur, Khaireddine, la Goulette - Tunis.

Descriptif de l'Immeuble : les 343,874 parts indivises de l'immeuble objet du TF 136719 Tunis d'une superficie globale de 1260 m² sis au 32 rue Habib Thameur à Khaireddine - la Goulette - Tunis.

Les susdites parts représentent 2 appartements limitrophes avec 2 entrées indépendantes et d'une superficie globale au sol 343,874 m².

Le 1er appartement : d'une superficie divisée de 114,625 m² composé d'une entrée indépendante avec jardin, cuisine, salon et salle à manger, chambre à usage de bureau, couloir, chambre à coucher avec SDB, chambre à coucher avec dressing et l'état est bien avec parterre de marbre et parquet les toits avec des faux plafonds, boiserie noble et fenêtres avec aluminium et michler, cuisine équipée et SDB haut standing.

Le 2ème appartement : son état est moyen, d'une superficie divisée de 119 m², composé d'un salon, salle à manger, 2 SDB, cuisine équipée, 3 chambres à coucher, une chambre vide, petite piscine en arrière avec douche, sol avec carrelage normale boiserie normal des portes et des fenêtres.

Les 2 appartements sont équipés du gaz naturel, du chauffage central et de 4 climatiseurs chacun.

La mise à prix :

Un million cent quatre vingt dix sept mille huit cent cinquante deux Dinars 556 millimes (1197852,556 DT) à majorer, des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 26/11/2024 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis au Palais de Justice Avenue Beb Bnet - Tunis.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2024402686VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante :

Banque Nationale Agricole, société anonyme ayant son siège social à l'avenue Hédi Nouira Tunis, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 123L.

Les parties saisies :

1- Dhekra bent Boubaker Ben Hfaiedh Belahmer, demeurant à rue Moez Ibn Badis, Kairouan, en tant que débitrice et hypothécaire.

2- Ali Ben Hmida Ben Salah Aydi, demeurant à rue Taha Houssein, Kairouan, en tant que débiteur et hypothécaire.

L'avocat poursuivant :

Maître Yosr Ben Attia, avocate auprès de la cour d'appel, ayant son étude au 10 avenue Louis Braille 1002, le Belvédère, Tunis et dont le matricule fiscal est 1577211/T/A/P/000.

Propriété saisie :

La totalité de la propriété appartenant aux parties saisies, située à une rue adjacente de l'avenue Imam Sahnoun, à l'extérieur des remparts au sud de Bab El Khoukha, objet du titre n°32262 Kairouan divisé en 247 parts, et dont la surface est de 247m² nommé «Assalam» extrait du titre initial n°452 Kairouan sur lequel est bâtie une construction de trois étages.

Mise à prix :

Le prix de la partie saisie est de cinq cent cinquante-neuf mille et deux cent dinars (559.200,000 D).

Date et lieu de la vente :

Le Lundi 25 Novembre 2024 à 9h du matin au tribunal de première instance de Kairouan.

On peut visiter le bien tous les jours.

2024402727VEPA1

Avis complémentaire pour vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Mongi Ben Salah et Khadija Saadoun épouse Ben Salah demeurant au 31 rue Ali Ibn Abi Taleb; Menzah 6, Tunis

Partie saisie : Mohamed Nefzaoui, 20 rue Ettoumi Lahouel, Ibn Khaldoun Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Zouhaira Ben Brahim sise au 150 rue bab souika, Tunis.

La maison saisie : la maison objet de la vente représente 170,25 parts dans l'indivision objet du titre foncier 83451 Tunis sis au 20 rue Ettoumi Lahouel, Ibn Khaldoun Tunis. Elle est constituée d'un RDC, deux étages et des escaliers. La partie saisie possède le 1er étage, où est édifié une véranda qui mène à la porte d'entrée principale. Cet étage est constitué d'un couloir, salon, deux chambres, salle de bain et une cuisine. L'état de la maison est moyen et elle est équipée d'électricité et de l'eau potable.

Mise à prix : elle est fixée à 101650,749 dinars Tunisiens (cent un mille six cent cinquante dinars et 749 millimes).

Date et lieu de vente : la vente aura lieu le mardi 26/11/2024 à 9h à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

Visite : La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

2024402729VEPA1

Avis aux créanciers

Liste de distribution

Société Immobilière El Forsen SARL

Capital : 150.000,000 dt

Siège social : 092 Rue 8600 Charguia 1 Tunis

MF : 1233857V

Le liquidateur de la société immobilière Al-Forsen, en liquidation, déclare que la procédure de liquidation s'est achevée sans la validation d'aucun créancier. Cette annonce est faite conformément aux dispositions de l'article 47 du Code des sociétés commerciales, et toute personne intéressée peut soumettre une objection dans les 90 jours suivant la publication.

2024T01044VEPA2

Offre de cession au plus offrant d'un terrain sis à Charguia 1 Tunis

En vertu de la décision du faillite n°787 du tribunal de 1ère instance Tunis 1 en date du 25/11/2016 et la décision datée le 29/10/2024, le syndic de faillite de la société SOTUDEF met en vente au plus offrant sous plis secret pour un local propriété de ladite société sis au 28 bis rue 8601 Charguia 1 Tunis, objet du titre foncier 165220 Tunis d'une superficie de 24634 m², composé d'une administration et 2 ateliers en charpente et terrain nu. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des charges du Bureau du syndic de faillite contre 100 dt en espèces et d'approuver nécessairement les clauses du cahier des charges et d'adresser leur offre sous pli fermé par rapide poste sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant nécessairement la mention «A ne pas ouvrir offre SOTUDEF». Et ce au Bureau de Mr Mohamad Meherzi sis au centre Challakh Bloc A. 2ème étage, bureau 1, Mourouj 4 - Tél : 52.299.508/ 71.472.065/55318400 au plus tard le 18/12/2024 inclus. L'acquéreur éventuel supporte tous

les frais et droits, et les offres reçues après ce délai et/ou non conformes aux dispositions du cahier des charges ne seront pas acceptées (IU : 0003084/K).

2024R02740VEPA2

Avis de distribution

Tribunal de première instance de Monastir

Affaire de distribution des deniers numéro 356/24

En application des articles 467 et 468 du c.p.c.c.

Vu l'ordonnance rendue par monsieur le juge de distribution des deniers auprès du tribunal de première instance de Monastir daté du 11/10/2024 en l'affaire n°356 de l'ouverture de la procédure de la distribution des deniers aux créanciers.

Suite à la requête de distribution déposée par maître Boussaid Houda avocat à Monastir pour le compte : caisse nationale de sécurité sociale sis à Monastir contre la société top used et les autres créanciers.

Après avoir consigné le montant des deniers de quarante et un millions huit cent mille Dinars (41.800.000dt) à la caisse des dépôts et consignation selon attestation de dépôt en date du 9/10/2024, quittance n°M047942 daté du 18/4/2024.

Tout intéressé qui entend participer à la distribution des deniers doit produire dans les trente jours de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne ses titres de créance par l'exploit d'un avocat au greffe du dit tribunal autrement il sera déchu de son droit de participation.

Le présent avis est établi en application des dispositions des articles 466 et 468 du c.p.c.c.

2024S01399VEPA2

Changement de syndic

SOCIETE TAJRA A ZERAMDINE

Sise à Km 10 Route de Zeramdine - Menzel Hayet

Mat Fiscal : N°0022007 C

CNSS : N° 70923-16

Comme suite à la Décision rendue par le Tribunal de 1ère Instance de Monastir en date du 2/7/2024 il a été décidé le changement de l'ancien Syndic M. Belgacem Khaled par son collègue M. Salem Boujnah pour continuer les travaux de liquidation sous le contrôle du Juge Commissaire.

2024S01400VEPA2

Avis au public

Société Bayrem immobilière

Siège social : 91 rue 9 avril 1938 complexe Essaumoud 4ème étage Bureau 1, 1006 Tunisie

Identifiant unique : 1208025Q

Capital social : 150000 D

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 25 octobre 2024, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles ben Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de la Société Bayrem immobilière; identifiant unique 1208025Q, sous le contrôle du juge commissaire Madame Dorra Bougharka.

Touts intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leurs cabinet situé rue 8011 bloc C étage 5 bureau n°4 Montplaisir 1073 Tunis.

2024402687VEPA2

Avis au public

Société jardin mornaguia

Siège social : 91 rue 9 avril 1938 complexe Elssaumoud 4ème étage bureau B 35, 1006 Tunisie

Identifiant unique : 1787111J

Capital social : 954000 D

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 25 octobre 2024, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles ben Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de Société jardin mornaguia; identifiant unique 1787111J, sous le contrôle du juge commissaire Madame Dorra Bougharka.

Touts intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leurs cabinet situé rue 8011 bloc C étage 5 bureau n°4 Montplaisir 1073 Tunis.

2024402688VEPA2

Avis au public

Société civile agricole fertial

Siège social : 91 rue avril complexe Essaumoud, résidence

«A» 4ème étage, bureau 35, 1006 Tunisie

Identifiant unique : 1787111J

Capital social : 770000 D

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 25 octobre 2024, il a été décidé la nomination de Mr Mokhles ben Youssef et Mr Anis Ettaieb en tant que mandataires judiciaires de la Société civile agricole fertial; identifiant unique 1787111J, sous le contrôle du juge commissaire Madame Dora Bougharka.

Touts intéressés peuvent contacter les mandataires judicaires susmentionnés à leurs cabinet situé rue 8011 bloc C étage 5 bureau n°4 Montplaisir 1073 Tunis.

2024402689VEPA2

Appel d'offres de cession au tiers de la Totalité d'une Entreprise

Société Maghreb Emballage Plus, SARL

Siège social : 10, Avenue de la Gare Zone Industrielle Mégrine 2033

Identifiant Unique : 1266695Z

En vertu de l'ordonnance émanant de la chambre du conseil au tribunal de première instance de Ben Arous du 28 octobre 2024 dans l'affaire n°311, le commissaire à l'exécution Monsieur Montassar Mansouri lance un appel d'offres pour cession totale de la société "Maghreb Emballage Plus" assainie de toutes ses dettes.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer, gratuitement, le cahier des

charges auprès du bureau du commissaire à l'exécution sis à l'adresse suivante :

Immeuble Malek Centre, bloc B, bureau B 1-6 Centre Urbain Nord, Tunis 1082.

Les offres, accompagnées du cahier des charges et des documents requis, sont envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception comme stipulé dans le cahier des charges à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le 15 Novembre 2024.

Pour plus de renseignements contactez le numéro suivant : 22 100 099.

2024402702VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

En vertu de la décision prise le 26/10/2024 par le conseil d'administration de la société investissement et exploitation touristique (Hyppocampe), société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le n°A0997035, au capital social 1.100.000; dt, siège social : boulevard Salah Ben Youssef n°28 Essouani Houmet Souk Djerba.

Les associés sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30/11/2024 à 10 h du matin à l'hôtel Hyppocampe sis à la zone touristique Djerba pour délibérer sur les points suivants :

1/ Approbation du retard de la réunion des assemblées générales des années 2016-2017-2018 et de la légalité de la manière de la convocation.

2/ Délibération et approbation des rapports de l'activité de la société des années 2016-2017-2018.

3/ Lecture des rapports financiers du commissaire aux comptes des années 2016-2017-2018.

4/ Ratification des états financiers des années 2016-2017-2018.

5/ Répartition des résultats des années 2016-2017-2018.

6/ Approbation des activités de la société faites conformément à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

7/ Donner Quitus aux membres du conseil d'administration.

8/ Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

9/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Toutes les pièces objet de l'assemblée générale sont à la disposition des associés au siège de la société.

2024T01048SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE D'ACCUMULATEURS NOUR

Société anonyme

Au capital de 1 500 000.000 DT

Siège social : Route de Sousse km 6, 2033 Mégrine - Ben Arous

RC : B156161997

MF : 0002386S/A/M/000

Le Conseil d'administration de la Société Tunisienne des Accumulateurs NOUR invite les actionnaires à participer à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se déroulera vendredi le 29 novembre 2024 à 10h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement de retard dans la tenue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2023

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2023 ;

3. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2023 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2023 ;

5. Approbation des conventions règlementées relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

7. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2023;

8. Nomination d'un commissaire aux comptes

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R02718SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société : SUPER CABLES

Capital social : 40.000.000 TND

Identifiant Unique : 0495948T

Les Actionnaires de la Société SUPER CABLES S.A sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le samedi 7 décembre 2024 à 14h au siège social de la société sis au GP1, Km 36 Grombalia afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts.

2024R02728SANB3

CLINIQUE ZAGHOUAN.SA

Capital social : 10.717.450 DT

MF : 1258791B/A/M/000

Siège social : Avenue de l'Indépendance 1100 Zaghouan

Les actionnaires de la Société Clinique Zaghouan sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra Jeudi 14 novembre 2024 à 14h à clinique Zaghouan.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. L'approbation des procédures et des délais de convocation de l'assemblée.

2. Lecture et approbation des rapports généraux du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023.

3. Quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

4. Lecture et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes.

5. Pouvoir et publication.

2024R02731SANB3

CLINIQUE ZAGHOUAN.SA

Capital social : 10.717.450 DT

MF : 1258791B/A/M/000

Siège social : Avenue de l'Indépendance 1100 Zaghouan

Les actionnaires de la Société Clinique Zaghouan sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra jeudi 14 novembre 2024 à 15h à clinique Zaghouan. Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. Lecture du rapport expliquant la nécessité d'augmentation du capital pour la clinique ZAGHOUAN SA, réduction de la valeur d'action à 10%.

2. Décision d'augmentation du capital par émission de nouveaux titres de douze de millions de dinars.

3. Décision de limitation l'augmentation de capital à 3/4 et de suppression du droit préférentiel de souscription.

4. Modification de l'article 6 des statuts sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital.

5. Pouvoir et publication.

2024R02732SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 26/11/2024

Société des Boissons de Tunisie

Société anonyme

Au capital social de 18 350.000 DT

N° CNSS : 60808/86

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0003522L

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société des Boissons de Tunisie sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 26/11/2024 à 10H au siège social de la société de fabrication des boissons de Tunis à Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la dissociation des fonctions du Président du Conseil de celles du Directeur Général.

- Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

- Modification corrélative des statuts.

- Pouvoirs pour formalités.

2024R02739SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Société : PALM BEACH TOZEUR

Matricule fiscal : 1295292/V/A/M

Forme juridique : SA

Siège social : 02, rue Ali Bachhamba, Tunis

Les actionnaires de la société sont priés d'assister aux réunions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, qui auront lieu en séance tenante le vendredi 22 novembre 2024 à 10h et 11 h respectivement, à Cité les Pins, résidence LAKE TOUR, étage Mezzanine, Lac 2, Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

AGO :

1. Approbation de la date de tenue de l'Assemblée ;

2. Lecture et Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2021 ;

3. Lecture et Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les opérations réalisées au cours de l'exercice 2021 ;

4. Lecture et Approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

6. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales;

7. Quitus aux administrateurs ;

8. Nomination de nouveaux administrateurs;

9. Nomination du commissaire aux comptes;

10. Approbation du contrat de location gérance de l'Hôtel par la société INTERHOTEL;

11. Questions diverses ;

12. Pouvoirs pour formalités,

AGE :

1. Continuité d'exploitation;

2. Questions diverses;

3. Pouvoirs pour formalités.

2024402705SANB3

DIVERS

Avis au public

Délivrance d'une décision de soumission

Le réquisitoire n°330 a été rendu par le Tribunal de Première Instance de Nabeul le 02/7/2024, soumettant initialement la plaignante, Najia Ben Hamouda, à son fils Rabia Ben Hamouda, pour gérer ses affaires et toutes ses transactions financières, et à le représenter devant toutes les juridictions et départements, et l'autorisation a été donnée au requérant de publier le contenu de cet arrêt au Journal Officiel de la République Tunisienne après l'expiration du délai de recours.

2024T01042DIVD2

Avis

Je soussigné, Mehdi Ben Ammar GABSI, titulaire de la Carte d'identité Nationale n°00389534, déclare officiellement par la présente la perte du titre de propriétaire n°17/2448 en date du 21 Novembre 2018 faisant l'objet du titre foncier : 15180 Manouba, suivant déclaration sur l'honneur légalisée à la Municipalité de Tunis le 31/10/2024.

2024T01043DIVD2

Tribunal de Première Instance de Tunis

Règlement Judiciaire N°976

Homologation du plan de redressement

Société Tunisienne de Presse d'impression, d'Edition, de Diffusion et de Publicité «Dar Assabah»

Adresse du siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi 1004 El Menzah Tunis

Identifiant Unique : 0000393 H

Le tribunal de première instance de Tunis réuni en chambre du conseil le 30 octobre 2024 a prononcé son jugement dans l'affaire de règlement judiciaire n°976, résumé comme suit :

Le tribunal a décidé en première instance l'homologation du plan de redressement proposé par la société demanderesse : Société Tunisienne de Presse d'impression, d'Edition, de Diffusion et de Publicité «Dar Assabah» par sa fusion avec la Société Nouvelle d'Impression de Presse et d'Edition «SNIPE» en lui cédant la totalité de ses actions au dinar symbolique.

Ce jugement sera publié au JORT, inscrit au registre national des entreprises, relatif à Société Tunisienne de Presse d'impression, d'Edition, de Diffusion et de Publicité «Dar Assabah» et à sa charge, et transmis pour information à la commission de suivi des entreprises économiques.

2024T01069DIVD2

Avis complémentaire

Demande de mise à jour

Conformément à la demande de mise à jour n°975 formulée par maître Ayadi Sana aux profits des héritiers de monsieur Triki Jamal Eddine ben Ahmed déposée près du tribunal immobilier de Jendouba relative à l'inscription d'un décès et une donation au titre foncier n°18678 Jendouba.

Toute fois les enchérisseurs fondaient leur mérite au bien objet de cette demande de mise à jour à leurs droit de succession de leur père monsieur Triki Jamal Eddine qui a acheté à son tour ce bien auprès de la municipalité de Jendouba comme en témoignages quittances d'acompte vente de la parcelle de terrain n°5 située au lotissement ENNAKIL dont un récépissé du 24/3/1969.

Il en ressort des recherches menées par le tribunal l'exécution effective de la vente du terrain par la municipalité de Jendouba au profit de monsieur Triki Jamel Eddine et que la municipalité est propriétaire du titre foncier n°18678 Jendouba par conséquent et compte tenu des dispositions des articles 05.06 et de loi n°34 de l'année 2001 portant mise à jour des titres fonciers le tribunal autorise les demandeurs de la mise à jour les héritiers de monsieur Triki Jamel Eddine ben Ahmed a publié une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et un quotidien en langue arabe concernant la vente émise par la municipalité de Jendouba au profit de Triki Jamel Eddine du 24/3/1969 de parcelle de terrain sise lotissement Ennakil Jendouba couvrant 543m objet du titre foncier n°18678 Jendouba correspondant au lot n°5.

Toute personne qui présume avoir un droit réel sur cette vente objet du présent avis doit déposer une auprès de la chambre des titres gelés du tribunal immobilier de Jendouba au titre de la mise à jour n°975 dans un délai de deux (2) mois à partir de la publication de cette annonce.

2024R02745DIVD2

Avis

Dame Leila bent Ali Bellili, annonce pour le compte de sa fille mineure Maram Akaichi née le 19/10/2012 de son ex mari et défunt Kamel Akaichi décédé le 27/4/2021, et disposant de la garde de sa dite fille en vertu du jugement de divorce n°29322 en date du 30/10/2013, lequel Kamel Akaichi héritier de son père Nouri Akaichi décédé le 6/02/2021 du bien objet du titre foncier 92052 Ariana, annonce la perte de document d'origine de propriété du défunt Nouri Akaichi n°09/22394.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 12/10/2024

2024R02746DIVD2

Contrat de Partage

Suivant acte de partage en date du 17/4/2024, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse, le 22/5/2024, Reçu n°M038382 et enregistrement n°24102645, par lequel le Président du tribunal de Première Instance de Sousse a autorisé conformément à l'autorisation numéro 1105 du 14/7/2024 de nommé Monsieur SBAII Ismail en qualité de liquidateur judiciaire des héritiers HAOUAS Omar et son épouse décédé HLIOUI Baya d'où le contrat de partage a abouti que monsieur HAOUAS Ahmed obtenant la totalité du bien commercial Restaurant LIDO avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à l'avenue Mohamed V 4000 Sousse.

2024S01405DIVD2